

SEANCE DU 08 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf le huit avril à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-Luc RETCHEVITCH.

PRESENTS : Mmes et Mrs Jean Luc RETCHEVITCH, Patrick TOURNEREAU, Cyril SOULIER, Sylvie AUDUMARES, François ABRASSART, Laurence GUEIDAN, Matheus VADER, Marie BAGAGLI, Véronique RIGAL

ABSENT EXCUSE : Procuration de Lionel LESNIAK à Marie BAGAGLI

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.
Mme Sylvie AUDUMARES est élue secrétaire de séance.

Mr le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 25/03/2019, qui est approuvé et signé par les membres présents.

ORDRE DU JOUR :

I - Finances : Affectation des résultats d'exploitation 2018 – Mairie + Service Assainissement
Vote des budgets et taux d'imposition 2019

II – Point multiservices : Vote avenant n° 3 lot n° 6 Doublage Isolation

I – FINANCES : AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION 2018

MAIRIE

Après avoir approuvé le compte administratif 2018, en séance du 25 mars 2019, le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur l'affectation du résultat d'exploitation de 2018 et le reporter immédiatement sur le budget unique de 2019.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation ainsi :

221 797.35 Euros affectés en recettes de fonctionnement : excédent reporté.

9 438.60 Euros affectés en recette d'investissement : excédent de fonctionnement capitalisé

SERVICE ASSAINISSEMENT

Après avoir approuvé le compte administratif 2018, en séance du 25 mars 2019, le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur l'affectation du résultat d'exploitation de 2018 et le reporter immédiatement sur le budget unique de 2019.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation ainsi :

35 997.82 Euros affectés en recettes de fonctionnement : excédent reporté.

9 510.38 Euros affectés en recette d'investissement : excédent de fonctionnement capitalisé

VOTE DES BUDGET 2019

MAIRIE

Mr le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2019

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 549 690.36 €

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à : 798 177.79 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2019.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Mr le Maire présente ensuite l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 et rappelle les taux d'imposition de 2018

Taxe d'habitation : 10.12 % Foncier bâti : 12.67 % Foncier non bâti : 50.88 %

Il propose le maintien des taux d'imposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les taux d'imposition suivants :

Taxe d'habitation :	10.12 %
Foncier bâti :	12.67 %
Foncier non bâti :	50.88 %

SERVICE ASSAINISSEMENT

Mr le Maire présente la proposition de budget 2019

Les dépenses et les recettes d'exploitation s'équilibrent à : 86 676.82 Euros

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à : 34 439.38 Euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget 2019.

II - CONSTRUCTION DU POINT MULTISERVICES

Délibération du Conseil Municipal autorisant le Maire à signer l'avenant n°3

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21.

Vu le Code des marchés publics et notamment l'article 20 ;

Vu le marché conclu le 11/12/2018 avec l'Entreprise AZURIA HABITAT ;

Considérant que pour mieux s'adapter aux tapés des menuiseries fournies par le lot 2 l'épaisseur de l'isolation périphérique a dû être augmentée ;

Cette prestation supplémentaire modifiant le montant global du marché initialement prévu à l'article 2.1 de l'acte d'engagement, la signature d'un avenant s'avère nécessaire..

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'avenant n°3 au marché de construction du point multiservices Lot n° 6 Doublage Isolation d'un montant de 593.40 €HT soit 712.08 €TTC ;
- **Autorise** Mr le Maire à signer l'avenant n°3 avec l'entreprise AZURIA HABITAT ;
- **Précise** que les crédits relatifs au présent marché sont prévus et inscrits au budget.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20H15